

AKUNA

Date d'émission 24-oct.-2016

Date de révision 30-janv.-2018

Numéro de révision: 2

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code produit	HCI03
Nom du produit	AKUNA
Synonymes	-
Substance pure/préparation	Préparation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Herbicide Dessicant
Utilisations déconseillées	activités non étiquetées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de données de sécurité

Fournisseur	UPL France Energy Park 132-190 Boulevard de Verdun 92400 COURBEVOIE Tél.: + 33 (0)1 46 35 92 00 e-mail : contact.uplfrance@uniphos.com
Adresse e-mail	fds.cerexagri@uniphos.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	(CARECHEM 24): +44 (0) 1235 239670
France	ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1 Classification du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë par voie orale	Catégorie 4 - H302
Toxicité aiguë - Inhalation	Catégorie 3 - H331
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - H319
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - H317
STOT - exposition unique	Catégorie 3 - H335
STOT - exposition répétée	Catégorie 1 - H372
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - H400
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 2 - H411

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion
 H315 - Provoque une irritation cutanée
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 H331 - Toxique par inhalation
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires
 H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P260 - Ne pas respirer les aérosols
 P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P284 - Porter un équipement de protection respiratoire
 P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 P501 - Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation nationale

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon

P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

2.3 Autres dangers

Aucune information disponible

3. Composition/informations sur les composants

3.2. MÉLANGES

Nom chimique	N° CE	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)	No REACH.
Diquat dibromide	201-579-4	85-00-7	30 - 40	-	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) STOT RE 1 (H372) STOT SE 3 (H335) Acute Tox. 2 (H330) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
Contact oculaire	En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures Consulter un médecin
Ingestion	Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas d'exposition ou en cas de malaise. Se rincer la bouche à l'eau
Inhalation	Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Jet d'eau mousse résistant à l'alcool Poudre sèche Dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction appropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger spécial	La combustion produit des émanations très incommodantes et toxiques L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner de problèmes de santé
-----------------------	---

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des zones sûres
Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines
Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le déversement avec une matière inerte (par exemple de la terre ou du sable sec), puis la placer dans un récipient à déchets chimiques

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Mettre en place une ventilation adaptée
S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières

Mesures d'hygiène

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle
http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform_gw.aspx

Nom chimique	Eu	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Diquat dibromide		STEL: 1 mg/m ³ TWA: 0.5 mg/m ³	TWA: 0.5 mg/m ³		
Component	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Diquat dibromide 85-00-7 (30 - 40)		TWA: 0.5 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³		STEL: 1.5 mg/m ³ Skin	
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Diquat dibromide	Skin STEL 1 mg/m ³ TWA: 0.5 mg/m ³		STEL: 0.3 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.5 mg/m ³ STEL: 1.5 mg/m ³	TWA: 0.5 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 1 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux -.
Protection de la peau -.
Protection des mains -.
Protection respiratoire -

Autres équipements de protection

- Pour protéger l'opérateur, porter :

Pulvérisateurs à rampe ou à jet projeté :

- ° pendant le mélange/chargement
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant .
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par dessus la combinaison précitée.
- Protections respiratoires certifiées : demi masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN 143) ou A2P3 (EN 14387).
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).
- Bottes de protection conformes selon la norme EN 13 832-3.

° pendant l'application

Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant .

- Bottes de protection conformes selon la norme EN 13 832-3

Si application avec tracteur avec cabine

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Si application avec tracteur sans cabine

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche.
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
 - Protections respiratoires certifiées : demi masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN 143) ou A2P3 (EN 14387).
- ° pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
 - Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant.
 - EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par dessus la combinaison précitée
 - Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).
 - Bottes de protection conformes selon la norme EN 13 832-3.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	marron foncé
État physique	Liquide
Odeur	Aucune odeur perceptible

<u>Propriété</u>	<u>VALEURS</u>	<u>Remarques/ Méthode</u>
pH	5.5	(1% solution)
Point de fusion/point de congélation	Aucune information disponible	
Point/intervalle d'ébullition	Aucune information disponible	
Point d'éclair	> 100 °C	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible	
Tension superficielle	40 m/Nm	
Densité relative	1.1603	
Hydrosolubilité	Facilement soluble	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible	
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible	
Température de décomposition	Aucune information disponible	
Viscosité	6-8 mPas	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Teneur en COV	Aucune information disponible
----------------------	-------------------------------

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

corrosif: Attaque de nombreux métaux.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition

10.5 Matières incompatibles

Fer
Aluminium

10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

La combustion produit des émanations très incommodantes et toxiques

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Effets locaux

Inhalation	Irritant pour les voies respiratoires.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux.
Contact avec la peau	Irritant pour la peau.
Ingestion	Pas d'information disponible.

DL50 orale	1369 mg/kg (rat)
DL50 cutanée	> 2000 mg/kg (rat)

Toxicité chronique

Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2.

Sensibilisation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Effets cancérogènes Aucune information disponible

Effets mutagènes Aucune information disponible

Effets sur la reproduction Aucune information disponible

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

CE50/72h/algues = < 1 mg/L

CL50/poisson/96 h = > 100 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4 Mobilité dans les sols

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6 Autres effets indésirables

Harmful to bees.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés	Éliminer conformément aux réglementations locales.
Emballages contaminés	Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.
No de déchet suivant le CED	020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.
AUTRES INFORMATIONS	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

14. Informations relatives au transport**ADR/RID**

14.1 N° ONU	UN1760
14.2 Nom d'expédition	Liquide corrosif, n.s.a (Diquat dibromide)
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
14.6 Dispositions spéciales	274
Code de restriction en tunnel	(E)

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	UN1760
14.2 Nom d'expédition	Corrosive liquids, n.o.s. (Diquat dibromide)
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Polluant marin
14.6 Dispositions spéciales	274

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	UN1760
14.2 Nom d'expédition	Corrosive liquids, n.o.s. (Diquat dibromide)
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
14.6 Dispositions spéciales	A3

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubriques ICPE Rubrique 4130-2
 Rubrique 4510

Homologation n° : 2100115

- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

Inventaires internationaux

TSCA	Répertorié
EINECS/ ELINCS	Répertorié
DSL/NDSL	Répertorié
PICCS	Répertorié
ENCS	Répertorié
Chine	Répertorié
AICS (Australie)	Répertorié
KECL	Répertorié

Légende

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

16. Autres informations**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H331 - Toxique par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Date de révision 30-janv.-2018

Remarque sur la révision sections mises à jour: 15, Rubriques ICPE

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit. Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

Fin de la Fiche de données de sécurité